

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

« L'YONNE DES MYSTERES »

Thème : « Festival des Imaginaires du Tonnerrois, Ravières »

ORGANISATEURS DU CONCOURS

1. L'organisateur du concours photos est l'association Tonnerre Factory, siégeant au 5 rue de la Fosse Dionne 89700 Tonnerre et représenté par sa présidente Delphine Goumaz, en partenariat avec L'Yonne en Tête
2. Le concours photos est ouvert à tous.
3. La participation est gratuite.
4. Les membres du jury du concours ne peuvent y participer.

CANDIDATS

Les participants ne peuvent concourir qu'une seule fois en nous envoyant jusqu'à trois photographies. Toute participation supplémentaire sera considérée comme nulle.

OBJECTIFS DU CONCOURS

Le but de ce concours est de faire prendre conscience de la richesse esthétique des paysages et patrimoines de l'Yonne sous un angle fantastique. Ainsi, les clichés réalisés seront utilisés sur :

- le site du Festival des Imaginaires <http://www.festivaldesimaginaires.fr>
- la page Facebook du Festival et celle de Tonnerre Factory pour la promotion de l'Imaginaire dans l'Yonne,
- tout autre support de communication, numérique ou non.

CONDITIONS

1. Les photos doivent être prises dans l'Yonne
2. Les photos doivent être en lien avec la thématique du concours ; elles doivent représenter des lieux, naturels ou patrimoniaux, sans scénarisation.
3. Les photos peuvent être en format paysage ou portrait.
4. Techniques numériques uniquement
5. Les photos en couleur et noir et blanc seront acceptées.
6. Chaque photo doit être transmise avec **le nom, prénom, adresse, numéro de téléphone** du candidat ainsi que **le titre, la date et la commune concernée par la photo**.
7. Les photos doivent être envoyées au format numérique haute définition à l'adresse mail suivante : contact@tonnerre-factory.fr, en utilisant par exemple wetransfer (pour fichiers importants)
8. Les photos doivent être envoyées au plus tard le 24 juillet 2019.
9. Le(s) gagnant(s) seront prévenus par e-mail et invités au Festival des Imaginaires pour la remise du prix le samedi 14 septembre, lors de l'inauguration officielle et se verront offert un PASS COMPLET pour le festival.
10. La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

EN PARTICIPANT AU CONCOURS, LES CANDIDATS :

1. Garantissent aux organisateurs du concours qu'ils sont les propriétaires des clichés envoyés, que les droits leur sont dévolus, qu'ils n'ont en aucune façon hypothéqué leur droit de faire commerce des œuvres et leur droit de reproduction, que ce soit par voie de cession, licence ou autre.

2. Garantissent avoir obtenu les autorisations d'utilisation du droit à l'image des personnes ou propriétés privées représentées. En cas de contestation ou de litige, seule la responsabilité des auteurs pourra être recherchée à l'exclusion de celle des organisateurs.
3. concèdent à Tonnerre Factory leurs droits d'utilisation et de reproduction des photos pour les documents de communication de Tonnerre Factory.
4. S'engagent à fournir le fichier informatique en haute définition de la (des) photo(s).
5. Acceptent l'usage de leurs photos dans la presse dans le cadre d'articles publiés sur le concours après l'évènement.
6. Acceptent que cette exposition soit louée pendant 3 ans à des lieux touristiques par Tonnerre Factory pour promotion de l'Yonne. Les bénéfices des locations se partagés comme tel : 60% reviendront à Tonnerre Factory pour la mise en place d'actions culturelles, 20% seront reversés à la MJC Photo de Tonnerre pour des ateliers en faveur des jeunes, 20% seront reversés aux photographes exposés au prorata du nombre de photos exposées.

JURY DU CONCOURS

1. La décision du jury est définitive et ne peut être remise en question que ce soit par courrier ou de vive voix.
2. Le jury sera composé :
 - D'un expert en photographie, en la personne de Claude Blot
 - De trois membres de l'association Tonnerre Factory
 - Deux membres de l'Yonne en Tête

PRIX

1. Une sélection de photos ayant retenu l'attention du jury sera exposée au Festival des Imaginaires les 13,14 et 15 septembre 2019
2. 8 photos seront sélectionnées pour le festival, 2 maximums par candidat, 7 autres seront gardées en « réserve » pour agrandir l'exposition.
3. Les 8 gagnants désignés par le jury pourront récupérer le tirage de leur(s) cliché(s) au format A4 sur support cartonné. De plus, les clichés et les noms des gagnants seront diffusés sur différents médias couvrant l'évènement.
4. Les partenaires et exposants de l'évènement voteront pour décerner un prix composé de cadeaux offerts par différents partenaires.

CODE DE BONNE CONDUITE

Les organisateurs encouragent vivement les participants à respecter les lieux qu'ils photographieront, sans commettre de dégradation.